

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES
D'ÎLE-DE-FRANCE

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

6ème MODIFICATION (MODIFICATION SIMPLIFIÉE) DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE
D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

Par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France n° 27-01-01 du 17 décembre 2020 annulant et remplaçant la délibération n° 20-12-33 du 17 décembre 2020 et prescrivant la sixième modification (modification simplifiée) du plan local d'urbanisme de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien ;

Par arrêté du président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France n° 2021-004 du 27 janvier 2021 engageant la sixième modification (modification simplifiée) du plan local d'urbanisme de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien ;

Par délibération du 7 juillet 2021, définissant les modalités de mise à disposition du projet de la 6^{ème} modification (modification simplifiée) du PLU de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien et l'exposé des motifs.

Le projet de la 6^{ème} modification (modification simplifiée) du PLU de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public du :

26 juillet 2021 au 3 septembre 2021.

Pendant la durée de la mise à disposition du public, chacun pourra prendre connaissance du dossier sur le site internet de la mairie d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien <https://www.ville-ab2s.fr> ou sur le site de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France : <https://www.porteseureliennesidf.fr>

Pendant la mise à disposition du public :

Chacun pourra prendre connaissance du dossier à la Mairie ou à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations concernant la 6^{ème} modification (modification simplifiée) pourront être consignées sur un registre à la Mairie d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien ou à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France aux heures et aux jours d'ouverture.

Les observations pourront être aussi adressées par courrier postal à :

- « 6^{ème} modification (modification simplifiée), Mairie, Avenue Gambetta, BP 90090 - 28702 Auneau-Bleury-Saint-Symphorien »
Ou à
- la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, 6 place Aristide Briand - 28230 Épernon.